

Communiqué de presse

Mercredi 2 avril 2008

Energie : le Conseil fédéral poursuit sa stratégie

A propos du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes »

economiesuisse salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral de poursuivre la recherche d'un emplacement pour le stockage de déchets radioactifs dans des couches géologiques profondes. Le Conseil fédéral a approuvé la procédure mise au point par la Confédération, avec le concours des cantons, des partis et des associations. Cette procédure transparente crée les conditions-cadre nécessaires pour passer aux étapes suivantes.

La procédure prévue dans le plan sectoriel ne se restreint pas aux déchets des centrales nucléaires actuelles. Elle tient aussi compte des centrales dont la construction est en cours de planification. Ce faisant, le Conseil fédéral poursuit la stratégie énergétique arrêtée il y a un an. Au-delà de la promotion des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique, ladite stratégie prévoit le recours à de grandes centrales. L'objectif est de garantir l'approvisionnement en énergie. Ainsi, la Suisse pourra maintenir ses émissions de CO₂ à un niveau faible en comparaison internationale et contribuer activement à protéger le climat.

Conformément à la loi, les déchets radioactifs issus des centrales nucléaires, de la recherche, de la médecine et de l'industrie doivent être stockés en Suisse. La sécurité est la priorité absolue. Les entreprises chargées de l'élimination des déchets ont apporté la preuve depuis longtemps que le dépôt en couches géologiques profondes est possible. Le Conseil fédéral a donné son accord à la création de tels dépôts voici un an et demi environ. La procédure présentée dans le plan sectoriel donne l'assurance qu'ils seront réalisés.

Pour toutes questions :

Urs Näf, responsable suppléant des domaines politique économique, formation et énergie

Téléphone : 076 330 25 56